



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE DU NORD
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE

RÈGLEMENT N° 1195-20-05

MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1195-20 SUR L'ACCES ET LA PROTECTION DES PLANS D'EAU ET LA SÉCURITÉ DES PERSONNES

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code *municipal du Québec*, le règlement a été précédé du dépôt d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du 13 août 2024;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal statue ce qui suit :

ARTICLE 1.

L'article 5.1 est modifié par l'ajout, au paragraphe c), de : « Un utilisateur non riverain possédant un droit de passage notarié au lac visé par sa demande et » avant le mot « détenteur ».

ARTICLE 2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à loi.

ADOPTÉ

Yves Dagenais, maire

Marie-Ève Huneau, greffière-trésorière adjointe

| | | |
|-------------------------------------|-------------|-------------------|
| Dépôt du projet et avis de motion : | 2024-08-215 | 13 août 2024 |
| Adoption du règlement : | 2024-09-000 | 10 septembre 2024 |
| Avis public d'entrée en vigueur : | | 00 septembre 2024 |